

Communiqué de presse – 06.07.2023

Des bandes refuge favorables à la biodiversité

Pas de répit en été pour les agriculteurs. C'est la saison, importante, des foins et des regains. Le fourrage servira de nourriture pour le bétail, surtout durant la mauvaise saison. Ici et là, de petites surfaces d'herbes hautes restent pourtant intactes. Ces bandes refuge sont un acte volontaire des agriculteurs en faveur de la nature. Elles jouent un rôle important pour de nombreux insectes et certains petits mammifères.

La fauche de l'herbe est indispensable au maintien des prairies fourragères, mais elle bouleverse l'habitat et le garde-manger de nombreux insectes et de mammifères comme les lièvres ou les faons, qui profitent de l'abri qu'offrent les hautes herbes pour se cacher. En évitant de faucher l'ensemble de leur pré en une fois, les agriculteurs maintiennent la vie dans la prairie et la diversité des espèces de notre paysage.

La mécanisation de la fauche a en effet induit une plus grande rapidité des travaux, étalés autrefois sur plusieurs semaines, ce qui permettait à la faune de se déplacer et de toujours trouver un habitat approprié. En plus de la fauche plus tardive de certaines surfaces écologiques, les bandes refuge constituent un remède à ce bouleversement. Elles permettent par ailleurs aux graines d'avoir le temps de mûrir et de se disperser, ce qui est essentiel pour la biodiversité.

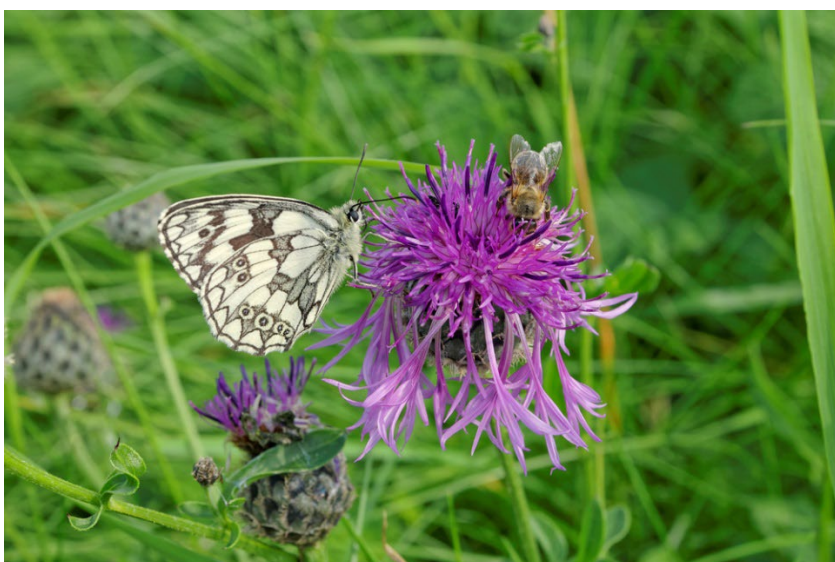
Dans la région, la plupart des prairies écologiques peuvent être fauchées à partir de début juillet. Sur certaines d'entre elles, 10% sont laissés sur pied, aussi lors de la deuxième fauche s'il y en a une. Cette vieille herbe sert de site d'hivernage à de nombreux insectes, comme certains coléoptères et cicadelles. Les insectes qui se réfugient dans ces herbes constituent par ailleurs les proies de la pie-grièche écorcheur. Ce prédateur à la jolie tête masquée bâtit son nid dans des haies et des bosquets, et profite ainsi de ces garde-manger mis en place par les agriculteurs.

Sur l'ensemble du territoire du Parc Chasseral, plus de 1000 prairies intégrées dans les réseaux écologiques comptent une surface non fauchée. L'ensemble de ces prairies cumule plus de 700 hectares, soit 7 km², dont 10% de l'étendue totale est épargnée à chaque passage des machines.

Cet engagement volontaire des agriculteurs, qui, faut-il le rappeler, jouent un rôle déterminant pour la nature, représente aussi une perte de revenus. Les paysans touchent ainsi un dédommagement pour cette mesure de protection de la biodiversité. Leur rétribution provient des paiements directs de la Confédération et des cantons, débloqués grâce aux projets de réseaux écologiques gérés par le Parc Chasseral conjointement avec les agriculteurs participants, les chambres d'agriculture et d'autres organisations.



Légende : Dans les prairies concernées, dix pour-cent de la surface sont épargnés par les machines au profit de la biodiversité (© Parc Chasseral).



Légende : De nombreuses espèces d'insectes profitent de cette mesure volontaire des agriculteurs, comme ce papillon demi-deuil ou cette abeille posés sur une centaurée (© Parc Chasseral).

Infos, interview et contact :

Anatole Gerber (Nature et Paysage)
anatole.gerber@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 45 / +41 (0)76 522 06 36



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 53'000 habitants.